

LOI DE FINANCES 2021
02 février 2021 – Visioconférence
Olga CONDE

Public :

Experts-comptables, collaborateurs

Objectifs de la formation :

Appréhender les principales nouveautés fiscales issues de la jurisprudence, de la doctrine administrative et des textes de loi ou règlementaires ainsi que leurs conséquences pour les entreprises et les particuliers.

Programme :

1/ Fiscalité des particuliers

2/ Fiscalité des entreprises

3/ TVA et lutte contre la fraude

4/ Contrôle fiscal

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Quiz à la fin du support de formation.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en visioconférence

Chaque participant devra se connecter avec son adresse mail afin de justifier des heures de connexion.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à renvoyer par mail ou courrier à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalités d'organisation

Durée de la formation : 1 journée, soit 7 heures

Date : le 02 février 2021

Lieu : Visioconférence

Horaire : 8h30 à 18h00